

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20	M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05	M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles	Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne	M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte	M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h	Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Lormont - Projet d'extension de la maison des sports des Iris - Ouverture de la concertation - Décisions - Autorisations -

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, la ville de Lormont s'est engagée dans un lourd processus de renouvellement urbain afin de recomposer son territoire et se donner les moyens de rompre l'engrenage de la pauvreté, de l'exclusion et de la stigmatisation sociale.

Pour ce faire, un des axes du projet de territoire de la commune est de travailler sur des pôles d'excellence dans les domaines éducatif et sportif. C'est dans ce cadre que dès 2001 la ville se dotait de l'équipement de la Maison des Sports des Iris ayant pour vocation de regrouper l'ensemble des pratiques de sports de combats présents sur la commune (judo, karaté, boxe, kick boxing...).

Cet équipement, réalisé par l'Atelier d'Architecture Ferret, est aujourd'hui classé en tant que dojo fédéral et accueille des compétitions de niveau national et international.

Il accueille chaque semaine environ 400 scolaires et 475 licenciés des différents clubs. Des manifestations, championnats, galas sont organisés tous les week-end avec une moyenne de 815 personnes par événement.

Devant le succès de cet équipement et le nombre de ses utilisateurs, et afin de conforter sa vocation de pôle d'excellence, une extension du dojo en partenariat avec la Fédération Française de Judo est prévue d'ici 2013.

Le projet d'extension prévoit l'agrandissement de l'espace du dojo sur la partie arrière du bâtiment afin de pouvoir abriter 4 tatamis supplémentaires soit une emprise au sol supplémentaire de 25x50m.

Implanté sur l'avenue de la Libération, à proximité du parc relais de la Buttinière et dans le périmètre du parc des coteaux, le bâtiment actuel est situé en zone N3, zone naturelle pouvant accueillir des équipements d'intérêt collectif, et entouré par des Espaces Boisés Classés. L'extension envisagée est située sur un espace ne comprenant pas d'arbre.

Il est précisé que ce secteur reste soumis aux prescriptions paysagères instaurées au titre de la protection des Coteaux de Garonne (P1201).

Cependant ce projet nécessite de réduire la servitude d'espace boisé classé à conserver existant dans le PLU et de délimiter, dans la fiche d'orientation d'aménagement H13 « Parc des Coteaux », l'espace constructible qui accueillera l'extension de la construction existante. Le site reste concerné par la protection paysagère P1201 et une attention particulière devra être portée en ce qui concerne l'insertion paysagère et architecturale du projet.

Pour ces raisons, il est proposé de recourir à une procédure de révision simplifiée du PLU conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme qui dispose que « *Lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité, elle peut être effectuée selon une procédure simplifiée Les dispositions du présent alinéa sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance* ».

Celle-ci consistera à :

- supprimer la servitude d'espace boisé classé à conserver sur la partie nécessaire au projet d'extension de la maison des sports des Iris,
- étendre, dans l'orientation d'aménagement de la zone N3, l'espace constructible.

L'objectif poursuivi par la révision simplifiée du PLU est de permettre l'extension de la maison des sports des Iris à Lormont afin de mettre à la disposition de la population un équipement public sportif répondant à ses attentes.

Parallèlement à la prescription de cette procédure, il appartient au Conseil de Communauté de délibérer, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont, outre de répondre aux exigences du code de l'urbanisme, de permettre au public de s'exprimer sur ce dossier.

La concertation sera menée par la CUB, compétente en matière de PLU, en étroite association avec la ville de Lormont, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition de documents et recueil des avis : à cet effet, un registre sera mis à la disposition du public dans les locaux de la CUB aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la mairie de Lormont. Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du sujet accompagnera ces registres.

- le dossier de révision simplifiée pourra également être consulté sur le site internet de la CUB (www.participation.lacub.fr).

Cette délibération sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage dans chacune des 27 mairies composant la communauté urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L 123-13 et L 300-2 du code de l'urbanisme,
VU le PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux en vigueur,
VU la demande présentée par monsieur le maire de Lormont
VU le projet d'extension de la maison des sports des Iris à Lormont

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet d'extension de la Maison des Sports des Iris à Lormont répond à un besoin de la population pour ce type d'équipement public

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de prescrire une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation du projet d'extension de la maison des sports des Iris à Lormont.

Article 2 : Il est décidé l'ouverture de la concertation selon les modalités décrites ci-dessus.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. MICHEL LABARDIN

Service de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

06 JUL. 2011